

LYCEE POLYVALENT D'ARTAGNAN
27, Avenue des Pyrénées
32110 NOGARO
Tél. 05.62.09.00.24
Fax : 05.62.08.89.65

MARCHE – PROCEDURE ADAPTEE
CCAP – CCTP réf LPO/GB 2017-2018

I – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

ARTICLE 1– OBJET DU MARCHE

Ce marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire

ARTICLE 2 – PROCEDURE, FORME DU MARCHE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Pouvoir adjudicateur : Lycée Polyvalent d'Artagnan –
27, avenue des Pyrénées – 32110 Nogaro

Représenté par Jean-Pierre FOURNIER, Provisieur

Comptable Assignataire : Agent Comptable du Lycée de Nogaro

ARTICLE 3 – DETAIL DE LA PRESTATION

Le détail de la prestation est indiqué en annexe dans le document « Descriptif du Voyage »

ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION

Le signataire s'engage à respecter les obligations résultant des dispositions réglementaires en matière de voyage scolaire, et notamment celles de transport en commun.

Il est garant de l'organisation et responsable de la bonne exécution du voyage, à l'exception des cas de force majeure.

Il répond à l'égard du lycée de tout manquement aux obligations, en application des règles de droit français.

II – OFFRES

ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

12 septembre 2017 à 12h00

Durée de validité de l'offre : 2 mois.

Les offres doivent être transmises par voie postale, en recommandé avec AR ou par voie électronique sur l'adresse suivante : 0320025d-gest@ac-toulouse.fr

ARTICLE 6 – DOCUMENTS - CONTENU DU MARCHE

Le marché est passé dans le respect du CCAG applicable aux fournitures et services.

Il est constitué par :

- 1) Le présent document de 2 pages valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières paraphé sur chaque page, daté et signé

2) Le descriptif du voyage signé par le candidat

3) Ces deux documents seront retournés signés avec la proposition du candidat, proposition établie pour les différentes hypothèses : autocar ou avion . Cette proposition devra donner toutes les précisions demandées dans le descriptif

4) Devront être joints à l'appui de l'offre :

- Attestation d'assurance avec responsabilité civile
- Extrait d'inscription au registre des métiers
- Lettre de présentation de l'organisme
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé.

Remarque : à l'issue de la consultation, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans un délai de 10 jours les attestations et certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

ARTICLE 7 – DETERMINATION DES PRIX

Le même prix sera appliqué en dessous ou au-dessus de 16 ans

Les prix proposés dans l'offre seront fermes. Ils comprennent toutes charges fiscales ou parafiscales. Ils sont établis en euros, HT et TTC.

Ils incluent toutes les prestations demandées dans le descriptif.

De plus, Le voyageur inclut dans son offre une assurance annulation pour tous les participants, y compris annulation « Vigipirate » et précise ses garanties. En cas d'annulation du voyage pour une cause de force majeure les acomptes versés donnent lieu à remboursement.

Le taux de la TVA est celui qui sera en vigueur au moment du voyage.

ARTICLE 8 – CRITERES DE JUGEMENT

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants

Le prix : 40%

La qualité des services proposés : 30%

La qualité commerciale, la clarté de l'offre, sa précision : 30%

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

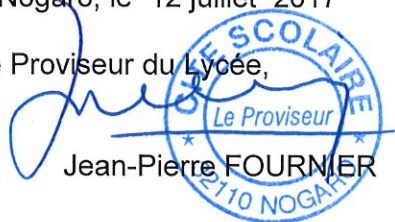
Conformément à la réglementation, il peut être procédé au versement d'acomptes, établis comme suit :

1^{er} Acompte	30%	au 5 novembre 2017
2^{ème} acompte	40%	au 15 janvier 2018
Solde		au retour du voyage

Les paiements sont effectués par virement administratif, sur présentation de factures en 3 exemplaires.

A Nogaro, le 12 juillet 2017

Le Proviseur du Lycée,


Le Proviseur
Jean-Pierre FOURNIER

A.....le.....

Le candidat,

NB : chaque feuillet doit être paraphé